Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260303-CDE_2026_02-DE

BUDGET ECOLE LOUIS HINGANT DE NOYAL
SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et trois mars à 18 heures 00, la Commission Administrative, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HELLO, Président.

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de membres en exercice : 4	Nombre de membres présents ou représentés : 4

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel et HENRY Marine.

Absent(s) excusé(s) : -

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-002
FINANCES
APPROBATION DU CFU 2025

Monsieur le Président Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur (Président) et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget de l'école Louis Hingant conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Daniel PANSART puis sort de la salle. Monsieur le Président ne participe pas au vote ni à la délibération.

Monsieur Daniel PANSART, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget de l'école Louis Hingant dressé par le Président.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	4 021,53 €
Recettes de l'année	3 100,00 €
Dépenses de l'année	4 328,34 €
Excédent à affecter	**2 793,19 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260303-CDE_2026_02-DE

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative,

par « 3 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **PREND ACTE** des valeurs présentées concernant le budget de l'école Louis Hingant 2025

- **ARRETE** les résultats tels que présentés ci-dessus

- **DECLARE** définitivement closes toutes les opérations du budget de l'école Louis Hingant de l'exercice 2025

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Président,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

Délibération certifiée publiée le 06-03-2026 - transmise en Préfecture le 06-03-2026

Philippe HELLO, Président